



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **12^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-09-157

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2016

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2016
- 2.2 Approbation de l'offre – Refinancement du règlement d'emprunt relatif au centre multifonctionnel
- 2.3 Refinancement du Règlement d'emprunt 129-11
- 2.4 Résolution relative aux services bancaires – Banque Royale du Canada
- 2.5 Compte à intérêts élevés et certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne

3 Législation

- 3.1 Avis de motion – Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain
- 3.2 Avis de motion – Règlement relatif à la circulation à sens unique sur la rue Mgr L'Heureux
- 3.3 Adoption du Règlement 172-16 modifiant le Règlement numéro 138-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 3.4 Adoption du Règlement 173-16 modifiant le Règlement numéro 142-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 3.5 Adoption du Règlement 174-16 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés
- 3.6 Demande de dérogation au Règlement 144-14 relatif à la circulation et au stationnement
- 3.7 Second avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 50-99 concernant le zonage



Initiales

Maire

DG

- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 5 **Transport - Voirie**
 - 5.1 Affichage de deux postes – Journaliers opérateurs saisonniers
 - 5.2 Souffleur à neige
 - 5.3 Installation de garde-fous
 - 5.4 Mandat d'asphaltage
- 6 **Hygiène du milieu et Environnement**
 - 6.1 Formation d'un comité compostage
 - 6.2 Collecte de feuilles (4 novembre 2016)
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
 - 7.2 Information – Officialisation des rues Alexis et Blanchet
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Mandat de la patinoire pour l'hiver 2016-2017
 - 8.2 Ordinateurs de la bibliothèque
- 9 **Rapport des comités et événements à venir**
- 10 **Période de questions (30 minutes maximum)**
- 11 **Informations générales et correspondance diverse**
- 12 **Levée de la séance**

1.2 Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2016

Résolution 2016-09-158

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 juillet au 15 août 2016

Résolution 2016-09-159

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 juillet au 15 août 2016, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **100 800,58 \$**.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.2 Approbation de l'offre – Refinancement du règlement d'emprunt relatif au centre multifonctionnel

Résolution 2016-09-160

Il est proposé par Michel McDuff, appuyé par Mathilde Noël et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Wotton accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 537 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 129-11. Ce billet est émis au prix de **100,00000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

65 500 \$	2,16 %	20 septembre 2017
67 000 \$	2,16 %	20 septembre 2018
68 700 \$	2,16 %	20 septembre 2019
70 300 \$	2,16 %	20 septembre 2020
265 900 \$	2,16 %	20 septembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2.3 Refinancement du Règlement d'emprunt 129-11

Résolution 2016-09-161

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Wotton souhaite emprunter par billet un montant total de 537 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
129-11	172 000 \$
129-11	365 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Anouk Wilsey, appuyé par Karine Grenier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 537 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 129-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;



Initiales

Maire

DG

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	65 500 \$
2018	67 000 \$
2019	68 700 \$
2020	70 300 \$
2021	72 200 \$ (à payer en 2021)
2021	193 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Wotton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 129-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2.4 Résolution relative aux services bancaires – Banque Royale du Canada

Résolution 2016-09-162

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE Banque Royale du Canada est par les présentes nommée la banque du client, concernant le refinancement du règlement 129-11.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière, conjointement, ont l'autorisation d'agir au nom du client, de temps à autre, pour :

- a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
- b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
- c) Poser ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser l'un ou l'autre des actes suivants :
 - i. Recevoir de la Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii. Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;
 - iii. Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte du client; et
 - iv. Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

QUE les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés,



Initiales

Maire

DG

endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

QUE Banque Royale recevra :

- a) Une copie de la présente résolution; et
- b) Une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiés par la mairesse et la secrétaire-trésorière du client, et
- c) Une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

QUE tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 5 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence Banque Royale où le client détient un compte.

ADOPTÉE

2.5 Compte à intérêts élevés et certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne

Résolution 2016-09-163

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton envisage de transférer une somme d'argent de son compte courant à un compte à intérêts élevés et/ou un certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la mairesse Katy St-Cyr et la directrice générale et secrétaire-trésorière à déterminer les sommes à transférer et à signer les documents nécessaires à ces transferts.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion – Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain

Résolution 2016-09-164

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu'à une séance subséquente, un règlement concernant la garde de poules en milieu urbain soit adopté.

ADOPTÉE

3.2 Avis de motion – Règlement relatif à la circulation à sens unique sur la rue Mgr L'Heureux

Résolution 2016-09-165

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu'à une séance subséquente, un règlement relatif à la circulation à sens unique sur la rue Mgr L'Heureux soit adopté.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3.3 Adoption du Règlement 172-16 modifiant le Règlement numéro 138-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Résolution 2016-09-166

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 172-16 modifiant le Règlement numéro 138-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.4 Adoption du Règlement 173-16 modifiant le Règlement numéro 142-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Résolution 2016-09-167

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 173-16 modifiant le Règlement numéro 142-14 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.5 Adoption du Règlement 174-16 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés

Résolution 2016-09-168

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 174-16 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.6 Demande de dérogation au Règlement 144-14 relatif à la circulation et au stationnement

Résolution 2016-09-169

CONSIDÉRANT QU'un concert de Noël de Marc Hervieux, organisé par l'Ensemble vocal l'Escaouette, sera présenté à l'Église de Wotton le 26 novembre prochain à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 144-14 relatif à la circulation et au stationnement interdit le stationnement dans les rues entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 31 mars de chaque années;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE l'Ensemble vocal l'Escaouette a soumis une demande de dérogation à ce règlement pour la soirée du 26 novembre et du début de nuit du 27 novembre;

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation et que le stationnement après 23 h soit permis dans les rues situées à proximité de l'Église de Wotton dans la soirée du 26 novembre 2016.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution au bureau de la Sûreté du Québec à Wotton afin que les patrouilleurs soient mis au courant de la dérogation du 26 novembre prochain.

ADOPTÉE

3.7 Second avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 50-99 concernant le zonage

Résolution 2016-09-170

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Mathilde Noël** qu'à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 50-99 concernant le zonage soit adopté.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports - incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus en août 2016 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT - VOIRIE

5.1 Affichage de deux postes - Journaliers opérateurs saisonniers

Résolution 2016-09-171

CONSIDÉRANT QUE certains journaliers opérateurs saisonniers près de la retraite ont manifesté le désir de diminuer ou cesser les opérations de déneigement occasionnelles

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise la directrice générale à afficher deux postes de journaliers opérateurs saisonniers.

ADOPTÉE

5.2 Souffleur à neige

Résolution 2016-09-172

**Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu**



Initiales

Maire

DG

QUE le conseil autorise la directrice générale, en collaboration avec le chef de la voirie, à valider les options possibles afin d'acquérir ou louer, avec option d'achat, un souffleur à neige, pour ensuite les soumettre aux membres du conseil.

QUE, si nécessaire, la directrice générale soit autorisée à débiter un processus d'appel d'offres à ce sujet.

ADOPTÉE

5.3 Installation de garde-fous

Résolution 2016-09-173

CONSIDÉRANT le désir du conseil d'améliorer la sécurité des usagers des routes municipales et des résidents;

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil fasse installer, par le département de la voirie, des garde-fous à la jonction du Rang 6 et du Chemin des Lacs et un autre dans le Chemin du 1^{er} Rang, à proximité du numéro civique 10.

ADOPTÉE

5.4 Mandat d'asphaltage

Résolution 2016-09-174

CONSIDÉRANT QU'il est possible que l'entreprise Pavage Estrie Beauce décroche un mandat d'asphaltage dans une municipalité située à proximité de Wotton et que le fait qu'elle soit près durant les travaux occasionnerait une diminution des coûts dans l'éventualité où la Municipalité de Wotton voulait faire effectuer du pavage à certains endroits;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité autorise un mandat d'asphaltage à un montant inférieur à 25 000 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Estrie Beauce si cette dernière décroche un mandat à proximité de Wotton dans les prochaines semaines, ce qui engendrerait une économie de coûts.

QUE les endroits ciblés soient les suivants : au-dessus des nouveaux ponceaux de la rue Gosselin Nord et du Rang 6, au-dessus de la nouvelle entrée d'eau sur la rue Vilandré et à divers endroits dans le Chemin des Lacs.

QUE la présente résolution ne constitue pas une promesse de contracter avec l'entreprise citée ci-haut et qu'à tout moment, la municipalité peut décider de ne pas faire faire de pavage même si l'entreprise a décroché un mandat à proximité.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Formation d'un comité compostage

Résolution 2016-09-175

CONSIDÉRANT l'engagement qu'avait pris la Municipalité de Wotton de créer un comité compostage dans le cadre du PGMR;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité nomme officiellement les conseillers, Mathilde Noël, Michel McDuff, Karine Grenier et Nicole Gagnon membres du comité compostage.

QUE la directrice générale assiste, au besoin, au comité compostage pour les éléments financiers, budgétaires et techniques.

ADOPTÉE

6.2 Collecte de feuilles (4 novembre 2016)

Résolution 2016-09-176

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve la collecte de feuilles mortes du 4 novembre 2016 effectuée par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

QUE la municipalité fournisse gratuitement un maximum de quatre sacs à feuilles par résidence jusqu'à l'épuisement de l'inventaire.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant six (6) permis pour une valeur totale des travaux de 34 000 \$.

7.2 Information – Officialisation des rues Alexis et Blanchet

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Mandat de la patinoire pour l'hiver 2016-2017

Résolution 2016-09-177

CONSIDÉRANT le bon fonctionnement et l'économie des coûts de la saison 2015-2016 en lien avec le mandat de surveillance et d'entretien de la patinoire;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le mandat de surveillance et d'entretien de la patinoire à l'entreprise Gestion 2000 à raison de 35 à 37 heures par semaine (surveillance) pour un total de 13 à 15 semaines, selon la température, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus, (heures d'entretien et de surveillance incluses).

ADOPTÉE

8.2 Ordinateurs de la bibliothèque

Résolution 2016-09-178

CONSIDÉRANT QUE les quatre ordinateurs de la bibliothèque ne sont plus fonctionnels pour effectuer les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées pour déposer une soumission pour quatre ordinateurs portables reconditionnés et quatre cadenas à portable;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve la soumission de Son X Plus Asbestos au montant de 1 063,52 \$, taxes en sus, pour les quatre portables reconditionnés et les quatre cadenas à portable.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

La directrice générale quitte son siège à 20 h 09. Elle reprend son siège à 20 h 10.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2016-09-179

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**